Atelier sur l'agentivité des femmes dans les textes historiques

Durée: 60 à 105 minutes (selon le temps disponible ou souhaité)

Première étape - Subvertir le manuel comme outil (10-15 min)

Objectif : Faire ressortir les représentations qu'ont les étudiant·e·s de l'objectivité supposée du manuel comme outil didactique et de la place accordée aux femmes dans les manuels d'histoire.

Discussion autour de la question :

Les manuels d'histoire et les textes historiques sont-ils neutres et égalitaires?

La place accordée aux femmes est-elle la même que celle accordée aux hommes?

Pourquoi?

Amenez les étudiant·e·s à amorcer une réflexion critique par rapport à la neutralité perçue des manuels d'histoire et les textes historiques, qui sont pourtant révisés avant d'être publiés. Demandez aux personnes prenant la parole d'expliquer leur réponse.

Tentez d'amener les étudiant·e·s à vouloir faire leurs propres vérifications

Deuxième étape - Définir l'agentivité (25-45 min)

Objectif: Initier le groupe au concept d'agentivité historique à travers une démarche inductive.

Présentez ces deux images au groupe :



Thérèse Casgrain, au centre, a mené le combat pour le droit de vote des femmes au Québec - BAnQ/Radio-Canada/Conrad Poirier



Adélard Godbout - Wikimedia Commons

Présentez en même temps cette citation de Micheline Dumont (1998, p. 50) :

« On doit se demander pourquoi, dans les livres d'histoire, on insiste pour dire que ce sont les gouvernements qui ont accordé le droit de vote aux femmes, au lieu d'expliquer pourquoi et comment les femmes l'ont réclamé. »

Formez de petites équipes et invitez-les à réfléchir aux implications de la situation dénoncée par Micheline Dumont à l'aide des guestions de réflexion suivantes :

- Dans quelle mesure s'applique-t-elle aux livres d'histoire utilisés en classe ou aux textes historiques ?
- Laquelle des photographies présentées correspond le plus à l'idée que vous vous faites de la lutte pour le droit de vote et pourquoi?
- L'attribution du changement historique à une personne ou à un groupe a-t-elle une importance dans la compréhension du passé ?
- Quelles sont les conséquences de cette situation sur votre compréhension des luttes féministes ?

Tentez d'amener les équipes à s'interroger sur le rôle attribué aux personnages féminins dans les récits historiques et à réaliser que les récits des manuels divergent, puisque les formulations peuvent varier et qu'elles ne sont pas inoffensives.

Après 10 ou 15 minutes, selon le temps disponible, ramenez tout le groupe en plénière. À partir des réflexions de chaque équipe, tentez de définir collectivement, de façon inductive, le concept d'agentivité historique. Il ne s'agit pas ici d'offrir une définition toute faite, mais d'amener les personnes présentes à en reconnaître les attributs. Les éléments suivants devraient ressortir :

 l'agentivité est en lien direct avec le pouvoir d'action à l'échelle individuelle ou du groupe (agents ou agentes) à l'origine des transformations sociales; Ce pouvoir d'action n'est toutefois pas exempt de contraintes sociales qui doivent clairement être exposées dans le récit, selon des critères de validité et de justice épistémiques.

Troisième étape - Subvertir le contenu des manuels (25 - 45 min)

Selon le temps à votre disposition, présentez de deux à dix extraits de manuels ou de texte historiques aux étudiant·e·s. Cette partie peut se réaliser en petites équipes, chacune recevant un ensemble de textes divergents, ou en plénière.

Voici un exemple de deux récits divergents sur le rôle des femmes pendant la guerre, issus de deux manuels québécois de troisième secondaire :

Les femmes, mobilisées par l'industrie pour remplacer les hommes, occupent des emplois et des postes qui leur étaient inaccessibles auparavant. En 1940, les Québécoises obtiennent le droit de voter aux élections provinciales. Après la guerre, les hommes reprennent leur place sur le marché du travail et les femmes doivent retourner à la maison (Dalongeville et al., 2007, p. 172).

Les femmes sont appelées à participer à l'effort de guerre, notamment en contribuant au rationnement et à la récupération des matériaux. À partir de 1942, les femmes vont travailler dans les usines de guerre pour combler la pénurie de main d'oeuvre. On estime qu'elles sont plus de 265 000 dans ces usines en 1944. Le gouvernement canadien finit d'ailleurs par céder aux pressions des mouvements de femmes et invite celles-ci à s'engager dans les corps féminins de l'armée canadienne. Les employées et ouvrières reçoivent un salaire inférieur à celui des hommes pour le même travail. Elle constatent toutefois que leur emploi leur permet d'améliorer leur niveau de vie et d'obtenir une plus grande autonomie financière. Après la guerre, certaines d'entre elles vont décider de conserver leur emploi et vont réclamer une plus grande équité dans la répartition des emplois et des salaires. Cependant, la majorité des travailleuses sont mises à pied pour laisser la place aux soldats qui reviennent au pays (Fortin et al., 2007, p. 157)

Voici un autre exemple d'ensemble de textes historiques divergents portant sur la deuxième vague du féminisme au Québec :

Les femmes forment des associations féministes et revendiquent l'égalité politique et juridique avec les hommes ainsi que des réformes sociales. Les gouvernements fédéral et provincial adoptent plusieurs lois pour améliorer la condition féminine, dont celle qui établit l'égalité juridique des femmes (1964), proposée par Claire Kirkland-Casgrain. Auparavant, la loi québécoise traitait les femmes mariées comme des mineures soumises à leur mari. En 1968, le divorce est légalisé et la contraception est décriminalisée (Dalongeville et al., 2007, p. 172).

Dans les années 1960, des groupes féministes se mobilisent autour de la question de la condition des femmes. Les féministes revendiquent pour les femmes un statut juridique égal à celui des hommes, une meilleure représentation dans les institutions politiques, etc. Elles estiment aussi que les femmes sont victimes de discrimination salariale. Certaines choisissent de faire valoir leurs revendications auprès des gouvernements provincial et fédéral. C'est le cas de la Fédération des femmes du Québec [...] [qui] mène des études sur la condition féminine et exige que l'État reconnaisse l'égalité entre les hommes et les femmes (Fortin et al., 2007, p. 177)

À partir des années 1960, la participation des femmes au marché du travail poursuit sa remontée. L'État prend des mesures pour favoriser l'égalité entre les sexes et permettre aux femmes une plus grande liberté de choix. Des lois sont votées en ce sens [...] Le droit des femmes à la pleine participation à la vie publique est maintenant assuré (Thibeault et al., 2007, pp. 371-372).

Cet exercice peut être réalisé à partir de divers manuels, dont ceux que les étudiant·e·s utiliseront en classe.

Voici quelques questions pour alimenter les réflexions et les discussions :

- Certains extraits semblent-ils offrir une agentivité plus importante aux femmes que d'autres?
- Certaines formulations sont-elles problématiques en termes d'agentivité ?
- Est-ce possible de repérer des obstacles dans le récit à la compréhension de l'agentivité des femmes dans l'histoire ?

Si le groupe était séparé en équipes, faire un retour en plénière pour comparer les différents textes étudiés et les éléments qui sont ressortis des discussions.

Références

BRUNET, Marie-Hélène et DEMERS, Stéphanie (2018). « Déconstruire le manuel d'histoire pour (re)construire des savoirs plus justes : récit de pratique en formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants », Recherches féministes, vol. 31, no 1, pp. 123-140. DALONGEVILLE, Alain et al. (2007). Présences, t. II : « 1ère année du deuxième cycle ». Anjou, CEC.

DUMONT, Micheline (1998). « L'histoire nationale peut-elle intégrer la réflexion féministe sur l'histoire ? », dans Robert Comeau et Bernard Dionne (dir.), À propos de l'histoire nationale, Sillery, Septentrion, pp. 19-36.

THIBEAULT, Andréee et al. (2007). *Repères, 1ère année du deuxième cycle*. Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique.